

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	28

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André — M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre — M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. DIAZ Manuel - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis - M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie - M. PALOC Eric -

Absents : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

51-2006 Parc d'Activités de Camalcé, à Gignac : adoption des statuts de l'Association Syndicale Libre

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que le conseil communautaire du 15 mars 2004 a voté la création du Parc d'Activités de Camalcé, à Gignac.

Monsieur R. Asensi précise que ce Parc regroupera sur un même espace des activités publiques et privées. Les bâtiments construits par la Communauté de communes seront revendus à des porteurs de projet et les espaces publics n'ont pas vocation à rester propriété de la CCVH. Il est donc nécessaire de créer une Association Syndicale libre (ASL) qui aura pour vocation :

- la propriété, la gestion, l'entretien, la réparation et éventuellement la reconstruction de toutes les parties et équipements présentant un intérêt collectif pour l'ensemble des propriétaires des lots de volume de l'ensemble du Parc d'Activités
- la mise en œuvre des actions tendant à faire respecter les servitudes, règles, charges et conditions pouvant résulter de la division en lots de volume
- la répartition des dépenses entre les membres de l'association, le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes.

Plusieurs lots de volume seront donc établis, comme l'indique le projet de statuts d'ASL ci-joint, chaque lot de volume pouvant être soumis au régime de la copropriété.

Monsieur R. Asensi informe que l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre est composée par les propriétaires des lots de volume définis dans l'état descriptif de division, chaque membre disposant pour les votes du nombre de voix attribués aux lots de volume dont ils sont propriétaires.

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place de l'Association Syndicale Libre du Parc d'Activités de Camalcé
- d'approuver l'adoption du projet de statuts annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Président de la Communauté de communes à signer l'ensemble des écrits nécessaires à la mise en place de cette ASL
- d'autoriser le Président à assurer provisoirement la fonction de président de l'ASL, jusqu'à la tenue de la première assemblée générale

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET